

**« Ce nom de Roman qui estoit particulier
aux Livres de Chevalerie,
estant demeuré à tous les Livres de fiction »
La naissance antidatée d'un genre**

NEIL KENNY*

Peut-on dater avec précision la naissance du roman français ? Charles Sorel, dans sa *Bibliothèque française* de 1664, évite sagement de le faire, préférant, comme Estienne Pasquier avant lui, évoquer avec une imprécision chronologique voulue la période lointaine à laquelle « les Histoires fabuleuses des Anciens Chevaliers » prirent le nom de roman :

Ce sont ces Histoires-là qui premierement ont esté appellées des Romans tant en France qu'en Espagne, pour ce qu'elles n'estoient point écrites ny en langage des Gots, ny en langage des anciens Gaulois, mais en la langue corrompue du langage Latin ou Romain¹.

- * Je tiens à remercier Sylvie Jougan d'avoir amélioré mon français et mon argumentation.
1. C. Sorel, *La Bibliothèque française*, Paris, Compagnie des libraires du Palais, 1664, p. 156. Voir E. Pasquier, *Les Recherches de la France. Reveuës et augmentees*, Paris, Laurent Sonnius, 1607, p. 941 : « comme ainsi soit que le Roman fut le langage Courtisan de France, tous ceux qui s'amusoient d'escire les faits heroiques de noz Chevaliers, premierement en Vers, puis en Prose, appellerent leurs œuvres *Romans*, et non seulement ceux-là, mais aussi presque tous autres, comme nous voyons le Roman de la Roze ». Dans sa communication, P. Mounier montre que, en gros, ce fut au XV^e siècle que le terme cessa de dénoter « presque tous autres », pour se limiter exclusivement aux récits chevaleresques.

Pourtant, d'après Sorel, une histoire du genre du roman ne saurait s'en tenir uniquement à ce premier sens du terme, étant donné que le terme a changé de sens depuis :

Ce nom de Roman qui estoit particulier aux Livres de Chevalerie, estant demeuré à tous les Livres de fiction, ainsi que l'usage en a ordonné (p. 162).

En fait, il nuance ailleurs ce constat, disant que le roman englobe, au moment où il écrit, non pas *tous* les « Livres de fiction » – car les fables, les allégories, et la fiction non narrative ne comptent pas comme romans (p. 148-149) – mais plutôt « des Romans de Chevalerie, & de Bergerie, ou des Romans vray-semblables [...] & des Romans Heroïques ou Comiques » (p. 149).

Ainsi, à première vue, l'histoire du roman telle que Sorel la décrit consisterait en un processus selon lequel le terme polysémique de « roman » aurait acquis progressivement de plus en plus de référents. Aux « Romans de chevalerie » seraient venus s'ajouter peu à peu les autres sortes de romans inventées depuis. L'histoire du roman prendrait alors la forme du prolongement d'une liste, de l'extension linéaire d'une série. Toutefois, ce schéma ne peut pas rendre compte de tout ce que Sorel inclut dans son histoire du roman, notamment la fiction grecque ancienne. En effet, celle-ci fut écrite bien avant les romans de chevalerie, donc avant le début de la série qui porte le nom de « roman ». Or, Sorel appelle les fictions grecques anciennes, y compris *Les Éthiopiennes* d'Héliodore, des « romans » (p. 163), quoique cela contredise ouvertement l'étiquette de « premiers Romans » (p. 157) qu'il attribue aux romans de chevalerie. Sorel évite toute explication pour cette contradiction. Entend-il par « premiers Romans » les premières fictions qu'on a *appelées* romans ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, chez Sorel, la polysémie du terme « roman » consiste non seulement en une accumulation progressive de référents au cours des siècles mais aussi en un mouvement circulaire selon lequel les sens les plus récents sont projetés rétrospectivement sur certains textes du passé. Dans une certaine mesure, c'est l'usage linguistique qui a cours à l'époque de celui qui écrit qui crée l'histoire du genre en question. Ce processus est particulièrement évident chez Sorel car son propos principal dans *La Bibliothèque française* est de conseiller aux honnêtes gens quels livres ils devraient acheter pour leurs bibliothèques choisies. Par conséquent, dans ce guide bibliographique, c'est la taxinomie synchronique qui l'emporte sur l'histoire diachronique. Cependant, cet axe historique est suffisamment représenté pour montrer qu'il ne se laisse pas facilement réconcilier avec l'axe synchronique.

Si Sorel emploie parfois le terme de « roman » dans un sens qui est volontairement anachronique, c'est parce que sa vision de l'histoire est téléologique : il considère le roman actuel, tel qu'on l'entend et qu'on le pratique

au moment où il écrit, comme l'apogée du genre. Bien qu'il semble davantage disposé à décrire qu'à évaluer – suivant par exemple ce que l'usage linguistique a ordonné (p. 162) et décrivant diverses sortes de fictions narratives « selon qu'elles se rencontrent » (p. 149) – en fait il esquisse la manière dont le genre du roman s'est amélioré progressivement pour aboutir à son épanouissement actuel, grâce surtout au progrès que les écrivains ont fait vers la vraisemblance.

Cette téléologie a été répétée, on le sait, par plusieurs critiques littéraires du XX^e siècle. En revanche, la critique récente l'a considérée avec davantage de méfiance. Grâce aux travaux de Laurence Plazenet, Françoise Lavocat, Marian Rothstein, et de bien d'autres, on n'a plus tendance à considérer les longues fictions narratives en prose du XVI^e siècle, par exemple, comme autant de pas grossiers et hésitants faits sur le chemin qui mènera plus tard au *telos* que serait le roman du XVII^e². Cependant, on a toujours tendance à appeler « romans » certains textes du XVI^e et du début du XVII^e siècle qui ne furent pas considérés comme tels par leurs écrivains et leurs tout premiers lecteurs. Évidemment, je ne dis pas que cette démarche soit incorrecte : elle a d'ailleurs souvent été la mienne. Elle a une valeur heuristique certaine : c'est-à-dire qu'elle nous fait voir des phénomènes qui, autrement, nous seraient imperceptibles.

Par exemple, le fait de regrouper sous la rubrique de « romans » certains textes du XVI^e qui n'avaient pas cette étiquette au moment de leur production permet de soutenir qu'ils appartenaient à un genre d'écriture qui, à la différence de la poésie et du théâtre, avait à peine été identifiée et codifiée par la poétique, du moins en France, et qui devait attendre les Sorel et les Huet pour l'être³. En outre, cette démarche se trouve justifiée par le fait qu'une certaine hésitation, vers le début du XVII^e siècle, caractérisait l'emploi des termes qui désignaient les longues fictions narratives en prose qui n'étaient pas des romans de chevalerie ; cette hésitation posait même parfois la question de savoir si de tels récits non chevaleresques constituaient vraiment une catégorie générique. Certains de leurs auteurs les rattachaient non au roman mais, en termes flous, à « ceste voye d'escrire » (Martin Fumée en 1599, en tête de son *Du Vray et Parfait Amour* – étudiée dans la communi-

2. Voir par exemple F. Lavocat, *Arcadies malheureuses. Aux origines du roman moderne*, Paris, Honoré Champion, 1998 ; L. Plazenet, *L'Ébahissement et la délectation. Réception comparée et poétiques du roman grec en France et en Angleterre aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Honoré Champion, 1997 ; M. Rothstein, « Le genre du roman à la Renaissance », *Études françaises*, 32, 1, 1996, p. 35-47.
3. Pour une version récente de cet argument, voir Plazenet, *L'Ébahissement et la délectation*, *op. cit.*, p. 39. Sur la théorisation du roman en France au XVII^e siècle, voir A. Boilève-Guerlet, *Le Genre romanesque : des théories de la Renaissance italienne aux réflexions du XVII^e siècle français*, Santiago de Compostela, Universidade de Santiago de Compostela, 1993.

cation d'Amélie Blanckaert) ou bien à « ce difficile genre d'écrire » (Jean Baudoin dans sa traduction d'Achille Tatius de 1635)⁴. D'autres appelaient leurs œuvres des romans mais en soulignant si fort que cette étiquette les rattachait à un « genre d'écrire »⁵ spécifique que l'on est tenté de conclure que l'existence de ce genre au sens où ils l'entendaient n'allait pas de soi au moment où ils écrivaient, mais au contraire qu'elle était bien précaire. Ces exemples que je viens de citer proviennent tous de la période entre 1599 et 1635. Formulons donc une hypothèse : c'est surtout dans le premier tiers du XVII^e siècle qu'eut lieu la transformation remarquée par Sorel, c'est-à-dire l'expansion du champ référentiel du terme de « roman ».

Les locutions que je viens de citer, en attirant l'attention de leurs lecteurs contemporains sur le problème de la nomenclature, qu'elles lui proposent ou non une solution, sont autant d'indices de ce qu'on pourrait appeler une inquiétude ou un trouble, pour reprendre les termes proposés par Terence Cave pour désigner les moments textuels qui trahissent une impasse dans un système de pensée. Vus rétrospectivement, ces troubles constituent des seuils, après lesquels quelque chose de nouveau va transparaître : tel « le moi » qui, au XVII^e siècle, survint dans des textes postérieurs aux *Essais* de Montaigne alors que les *Essais* ne parlaient précisément pas encore du « moi » mais décrivaient le « je » d'une manière qui était d'autant plus troublée qu'elle dépassait les limites de ses représentations traditionnelles⁶. Quoiqu'une des « pré-histoires » analysées par Cave – celle du suspens⁷ – relève de la poétique, cette approche éclairante n'a pas encore été appliquée explicitement, que je sache, à l'histoire des genres, qui, pourtant, s'y prête à merveille. En nous inspirant donc de la notion de pré-histoire développée par Cave, évitons provisoirement toute explication téléologique des locutions que j'ai citées – « ceste voye d'écrire » et ainsi de suite – qui les comprendrait comme autant de pas hésitants faits sur la voie royale qui mènera au roman tel que le conçoit Sorel. Évitions de les traiter comme l'expression d'un concept – celui de « roman » – dont leurs énonciateurs ne savaient pas encore le nom. Autrement dit, si de nombreuses longues fictions narratives

4. [M. Fumée], *Du Vray et Parfaict Amour. Escrit en grec, par Athenagoras philosophe athénien*, Paris, Michel Sonnius, 1599, sig. A [i] v^o ; Achille Tatius, *Les Amours de Clytophon, et de Leucippe. Traduction nouvelle*, trad. [J. Baudoin], Paris, Toussaint Quinet, 1635, sig. [a v r].
5. François du Soucy, sieur de Gerzan, *L'Histoire africaine de Cleomede et de Sophonisbe*, Paris, Claude Morlot, 1627, sig. [a vii r]. On retrouve la même locution chez André Mareschal, *La Chrysolite ou Le Secret des romans*, Paris, Nicolas et Jean de la Coste, 1634, sig. [a vi r] (paru pour la première fois en 1627).
6. Voir T. Cave, *Pré-histoires : Textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999 et *Pré-histoires II : Langues étrangères et troubles économiques au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2001. Sur « le moi », voir *Pré-histoires*, ch. 4.
7. Cave, *Pré-histoires*, ch. 5.

en prose du XVI^e et du début du XVII^e siècle n'affichaient pas encore le nom de « roman », évitons d'y voir des romans qui s'ignorent, des romans avant la lettre, de peur que cela nous amène à les juger d'après les critères de Sorel, Huet, et ainsi de suite. Cherchons plutôt la perspective des écrivains au moment où ils écrivaient.

Je ne connais qu'un texte du XVI^e siècle qui vise clairement à élargir la catégorie de « roman » pour inclure des récits autres que chevaleresques et courtois. Il s'agit de l'épître remarquable d'Étienne Jodelle dans son édition posthume de 1555 de *L'Histoire palladienne* de Claude Colet. Dans un passage qui a été examiné également par François Cornilliat et Pascale Mounier dans leurs communications, Jodelle avoue que, bien qu'il se soit longtemps moqué des « Romants », il accepte maintenant que son ami Colet a prouvé « toutes ces choses. C'est à sçavoir [...] les auteurs antiques avoir suivy ceste façon d'histoire fabuleuse, comme Heliodore, Apulée, et beaucoup d'autres : l'Illiade d'Homere, l'Aeneide de Virgile, le Roland d'Arioste n'estre autre chose que trois Romants »⁸. Ici encore, dans ce texte équivoque, où Jodelle semble défendre son ami défunt autant ou même plus que les thèses de ce dernier⁹, l'incertitude provoquée par le mot de « roman » est manifeste. Jodelle propose hardiment d'en élargir le sens habituel, lui faisant englober l'épopée, entre autres, peut-être sous l'influence de la théorie italienne¹⁰, mais sa démarche est infructueuse, puisqu'il ne réussit pas, que je sache, à faire accepter ce nouveau sens par ses contemporains français. Est-il donc un prophète qui anticipe le développement du roman en France au XVII^e siècle ? Non, car ce développement va exclure les poètes, qu'il entend justement inclure.

Or, pour la plupart, au XVI^e siècle, les auteurs et les traducteurs de récits de fiction non chevaleresques ne se considéraient pas comme contribuant à un genre qui allait un jour être consacré sous l'étiquette globale de « romans ». Au contraire, ils semblaient vouloir que leurs œuvres soient *tout sauf des romans* ! Quoique l'histoire du terme « roman » esquissée par Sorel puisse sembler exacte à première vue, en fait elle passe sous silence ce détail qui est pourtant capital. Quand Jacques Amyot, dans le fameux « Proesme »

8. E. Jodelle, « Au lecteur », in C. Colet, *L'Histoire palladienne*, Paris, Jan Longis, 1555, sig. a ii v. Le passage est cité en entier par M. M. Fontaine, « *Alector* de Barthélemy Aneau : la rencontre des ambitions philosophiques et pédagogiques avec la fiction romanesque en 1560 », in *Philosophical Fictions and the French Renaissance*, éd. N. Kenny, Londres, Warburg Institute, 1991, p. 29-43 (33).

9. Voir la communication de F. Cornilliat.

10. M. M. Fontaine rappelle que les traités de Giambattista Pigna et de Giovan Battista Giraldi Cinzio sur les *romanzi* parurent en 1554 et que « les notions italienne, espagnole et anglaise de *romanzo*, *romancero* et *romance*, ne correspondent pas à notre roman » (*Alector ou Le Coq. Histoire fabuleuse*, éd. M. M. Fontaine, 2 vol., Genève, Droz, 1996, t. I, « Introduction », p. LXXII-LXXIII n.).

qui précède sa traduction de 1547 des *Éthiopiennes*, prône le récit d'Héliodore comme modèle des « fictions » à imiter, c'est en opposition aux « livres de ceste sorte, qui ont anciennement esté escrits en nostre langue »¹¹. Il ne les nomme pas, mais il pense certainement ici aux romans, surtout aux romans de chevalerie. Ainsi, ce texte grec, que l'on considérait parfois au XVII^e siècle comme le premier roman héroïque¹², est traité au contraire comme un *anti*-roman par l'humaniste qui le lance parmi le public français. La vraisemblance, que l'on a souvent comprise, à partir du XVII^e siècle, comme marque distinctive du roman moderne, est attribuée en 1547 par Amyot à un texte qui est parmi « les moins esloignées de nature, & ou il y a plus de verisimilitude » (p. 4) et qui, de ce fait, n'est précisément *pas* un roman¹³. Si Amyot avait appelé *Les Éthiopiennes* un roman plutôt qu'une « fabuleuse histoire » (p. 6), cela aurait trop détaché le texte d'Héliodore de « l'histoire », de l'« erudition », de la « cognoissance d'antiquité » et de « l'utilité » morale (p. 4-5) – bref de tout ce qui était cher aux humanistes – pour le rattacher trop aux « livres [...] écrits en nostre langue »¹⁴.

Certes, la solution terminologique proposée par Amyot n'était pas la seule à être prônée au milieu du XVI^e siècle. Grâce à la communication de Pascale Mounier, j'ai appris que Jacques Gohory, dans sa préface de 1554 à l'onzième livre de l'*Amadis de Gaule*, tenta d'associer les « romains » chevaleresques aux « histoires fabuleuses » et au « vray-semblable »¹⁵. Pourtant, cette innovation terminologique étonnante, quoique révélatrice de l'instabilité qui entourait le mot de « roman » en 1554, ne réussit pas plus à s'imposer que l'innovation proposée l'année suivante par Jodelle. C'est l'opposition entre « histoire fabuleuse » et « roman » proposée par Amyot qui s'avéra plus durable pendant les décennies qui suivirent.

Ainsi, malgré les efforts de Gohory et de Jodelle, en gros d'Amyot à Sorel l'histoire sémantique du terme de « roman » ne prend pas la forme d'une accumulation progressive de référents, d'une expansion du « particulier » à « tous » – pour reprendre la formule de Sorel – mais plutôt d'une volte-face. L'histoire du terme, loin d'être une évolution lisse et linéaire vers un *telos*, est scindée en deux par cette discontinuité abrupte. D'ailleurs, au moins

11. J. Amyot, « Proesme », in Héliodore, *Histoire aethiopique*, trad. Amyot, Lyon, Hugues Gazeau, 1584, p. 5.
12. Sorel mentionne cet avis, sans pour autant le partager (*Bibliothèque française*, op. cit., p. 163).
13. Le fait qu'Amyot évite d'appeler *Les Éthiopiennes* un roman n'a pas échappé à Fontaine, « *Alector* de Barthélemy Aneau », art. cit., p. 32.
14. M. M. Fontaine a démontré que l'*Alector* (1560) de Barthélemy Aneau se fonde également sur une opposition entre histoire fabuleuse et roman de chevalerie : voir Aneau, *Alector*, t. I, « Introduction », p. XL-LXVIII.
15. Voir aussi Aneau, *Alector*, t. I, « Introduction » de M. M. Fontaine, p. LX-LXI.

deux autres revirements majeurs ont marqué cette histoire telle qu'on la racontait aux XVI^e et XVII^e siècles.

Le second revirement concerne le remplacement de la poésie par la prose. A quelle date ce remplacement avait-il eu lieu, et quelle forme avait-il prise ? Les réponses variaient. Pour Pasquier, il avait eu lieu au temps de Dante et de Pétrarque, et il avait été une étape dans une série linéaire : « ceux qui s'amusaient d'écrire les faits heroiques de noz Chevaliers, premierement en Vers, puis en Prose, appellerent leurs œuvres *Romans* »¹⁶. Par contre, pour Pierre-Daniel Huet dans son traité de 1669, le moment clé dans ce remplacement avait été bien plus récent. Il rappelle que les théoriciens italiens du XVI^e siècle, Giambattista Giraldi et Giambattista Pigna, citèrent, dans leurs traités *De Romanzi*, les poètes Boiardo et l'Arioste : « Mais aujourd'huy l'usage contraire à prévalu, & ce que l'on appelle proprement Romans sont des fictions d'aventures amoureuses, écrites en Prose avec art »¹⁷. Quoique Huet écrive une histoire du roman, il érige le présent en norme esthétique encore plus que ne le fait Sorel¹⁸ : au moment où il écrit, seuls les romans en prose sont « proprement Romans ». Il ne s'agit ni d'une extension du sens ancien de « roman », ni même d'une modification, mais plutôt d'un revirement (« l'usage contraire à prévalu »).

Le troisième revirement dans l'histoire du roman telle qu'on la racontait aux XVI^e et XVII^e siècles est celui qui rendit le roman nouveau plutôt qu'ancien¹⁹. En effet, aux yeux de beaucoup, dont Du Bellay dans la *Def-fence*, les romans de chevalerie, même ceux qu'on lisait et écrivait toujours, étaient surtout de vieux romans, racontant les aventures de ce que Sorel appelle les « anciens Chevaliers » (p. 156). Peu importe que jadis les romans de chevalerie aient été, comme le rappelle Pasquier, nouveaux eux aussi : au XVII^e siècle c'était en les traitant de « vieux » qu'on distinguait ces romans d'autres textes qu'on commençait à appeler également « romans » et qu'on associait étroitement, par contre, à la nouveauté, voire aux « nouvelles », dont les intrigues se déroulent pour la plupart dans un passé récent : par

16. Pasquier, *Recherches, op. cit.*, p. 941. Voir aussi p. 858 : « au lieu de la Poesie qui souloit représenter les exploits d'armes des braves Princes et grands Seigneurs, commença de s'insinuer entre nous une nouvelle forme de les écrire en prose sous le nom et tiltre de Romans, les uns en l'honneur de l'Empereur Charlemaigne, et de ses guerriers, les autres du Roy Artur de Bretagne, et des siens qu'ils appellerent Chevaliers de la table ronde ».

17. P.-D. Huet, *Traité de l'origine des romans*, Paris, Claude Barbin, 1670, p. 4-5.

18. Voir aussi p. 11 : « Apres estre convenus des ouvrages qui meritent proprement le nom de Romans »...

19. Le discours critique moderne court le risque de répéter, plutôt que d'analyser, ce genre d'attribution de valeurs d'ancienneté et de nouveauté effectuée par le discours des XVI^e et XVII^e siècles : voir Cave, *Pré-histoires II, op. cit.*, p. 19-20.

exemple, Sorel réunit ces deux genres en un seul chapitre, « Des romans vray-semblables et des nouvelles »²⁰.

En résumé, ces trois volte-face sémantiques, qu'elles aient été avouées ouvertement ou non, montrent que l'histoire du terme de « roman » fut marquée par la discontinuité et la contradiction : un anti-roman devint le prototype des romans ; les romans, ayant commencé en vers, ne devaient surtout pas être écrits en vers ; ayant été anciens, ils devinrent nouveaux. On sait – grâce à des travaux comme ceux de l'historien anglais Quentin Skinner – que le vocabulaire moral de l'époque était particulièrement sujet à ce genre de revirement, véhiculé parfois par la paradiastole, figure de rhétorique qui consiste, par exemple, à redécrire comme un vice tel acte qui est normalement considéré comme une vertu²¹. Il suffit de penser à Montaigne ou à La Rochefoucauld. L'exemple du roman suggère que de tels revirements touchèrent également le vocabulaire de la poétique. Ils montrent la *vulnérabilité* de telle ou telle conception d'un genre, dans la mesure où elle peut toujours être contestée par une autre conception.

Retournons au premier revirement que j'ai mentionné : pouvons-nous préciser davantage quand il eut lieu, c'est-à-dire à partir de quel moment des récits de fiction en prose autres que les romans de chevalerie commencèrent à être appelés des *romans* ? Jodelle, en 1555, ne réussit pas à faire accepter un tel changement de sens. Eut-il lieu plutôt entre 1599 et 1635, alors que – nous l'avons déjà constaté – un trouble particulier entourait la nomenclature de tels textes ? Permettez-moi de faire ici quelques sondages provisoires.

Interrogeons d'abord la réception de ce qu'on appelle souvent le roman grec²². Était-ce bien le mot qu'il fallait, selon l'avis des traducteurs d'Héliodore, d'Achille Tatius, et de Longus ? Amyot ne fut pas le seul à répondre « non » : 75 ans après son « Proesme », en 1622, un autre traducteur des *Éthiopiennes*, Jehan Montlyard, continua à l'appeler une « Histoire », non un roman²³. Quelle différence entre lui et, d'autre part, Sorel et Huet, qui, en 1664 et 1669, n'hésitèrent pas à le qualifier de « roman »²⁴ !

On peut en dire autant des *Amours pastorales de Daphnis et de Chloé* de Longus : selon Antoine du Brueil, quand il réimprima la traduction

20. Sorel, *Bibliothèque française*, *op. cit.*, p. 158-162.

21. Voir Q. Skinner, « Thomas Hobbes : rhetoric and the construction of morality », *Proceedings of the British Academy*, 76, 1991, p. 1-91 et son *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, ch. 4.

22. Tâche qui est facilitée par la bibliographie d'éditions françaises de ces œuvres établie par L. Plazenet (*L'Ébahissement et la délectation*, *op. cit.*, p. 685-702).

23. [J. Montlyard], « Au lecteur », in Héliodore, *Les Amours de Theagene et Chariclee. Histoire Ethiopique [...] Traduction nouvelle. Seconde édition*, trad. [Montlyard], Paris, Samuel Thiboust, 1626, sig. a ii r (paru pour la première fois en 1622).

24. Huet, *Traité*, p. 11 ; Sorel, *Bibliothèque française*, p. 163.

d'Amyot, il s'agissait d'une « histoire » ; pour Pierre Marcassus, auteur d'une paraphrase de 1626, il s'agissait tout simplement d'un « grand ouvrage »²⁵. Il en va de même d'Achille Tatius : *Les Amours de Clytophon, et de Leucippe* n'est appelé, dans les éditions en langue française de 1573, 1586, et même de 1635, ni « roman », ni même « histoire », mais tout simplement un « livre » ou une « œuvre »²⁶. Et pourtant, plus tard, là encore Sorel et Huet seront formels : Achille Tatius aurait écrit un roman²⁷.

Que faisaient les imitateurs de ces œuvres grecques ? Se décrivaient-ils comme des auteurs de romans ? Dans le cas de Fumée, en 1599, la réponse est négative : en 1599, *Du Vray et Parfaict Amour* est lui aussi une « histoire »²⁸. Pourtant, une trentaine d'années plus tard, d'autres imitateurs commencèrent enfin à baptiser leurs œuvres du nom qu'Amyot avait évité à tout prix. François du Soucy, sieur de Gerzan, dans la préface à son *Histoire africaine de Cleomede et de Sophonisbe* de 1627, tout en faisant vaguement écho au fameux « Proesme » d'Amyot, appelle son œuvre ouvertement un « Romant » :

Il n'y a celuy qui ne m'advouë que plusieurs choses sont requises à la composition d'un *Romant*, à sçavoir que l'invention en soit belle, l'oeconomie judiciaire, et la narration bien suivie²⁹.

Toujours en 1627, André Mareschal va encore plus loin dans ce sens dans son *Chrysolite ou Le Secret des romans*³⁰. Le trouble qui entoure le qualificatif de « roman » à cette époque prend une forme particulièrement ludique dans ce texte, dont le titre même oblige le lecteur à se demander s'il a affaire à un roman ou bien à un commentaire sur les romans. Un examen rapide de cet ouvrage semble confirmer l'existence des deux : une préface

25. A. du Brueil, « Au lecteur », in Longus, *Histoire des pastorales et bocageres amours de Daphnis et de Chloé*, trad. J. Amyot, Paris, Antoine du Brueil, 1609, sig. A ii r ; Longus, *Daphnis et Cloé*, trad. [Pierre Marcassus], Paris, Toussaint du Bray, [1626], sig. [a vi r]. La traduction d'Amyot parut pour la première fois en 1559 (*Les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé*, Paris, Vincent Certenas).

26. Achille Tatius, *Propos amoureux contenant le discours des amours et mariage du Seigneur Clitopphant et damoiselle Leusippe*, traduction partielle due à [Jacques de Rochemaure], Benoist Rigaud, Lyon, 1573, p. 9 ; Achille Tatius, *Les Amours de Clitopphon et Leucippe*, trad. [François de Belleforest], Lyon, Benoist Rigaud, 1586, p. 6, 7 ; Achille Tatius, *Les Amours de Clytophon, et de Leucippe*, trad. [Jean Baudoin], Paris, Toussaint Quinet, 1635, sig. [a v v]. Les premières versions françaises furent imprimées en 1545 (extraits) et 1568 (en entier).

27. Voir Huet, *Traitté*, p. 36 ; Sorel, *Bibliothèque française*, p. 163.

28. Fumée], *Du Vray et Parfaict Amour*, sigs. A ii r, [A vi r].

29. Du Soucy, sr de Gerzan, *Histoire africaine*, sig. [a vii r] ; c'est moi qui souligne. Voir aussi sig. [a iv v].

30. Sur cet ouvrage, voir M. Lever, *Le Roman français au XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 99-100.

sur les romans en général est suivie d'un long récit en prose. Mais la dédicace brouille les pistes davantage : « ce n'est pas un Roman que je vous présente, mais le secret des autres »³¹... Quel est le sens de cette affirmation à la Magritte ? Et quel est ce secret ?

Voici l'explication que Mareschal offre ensuite dans sa préface. Il sait, dit-il, que les lecteurs peu avertis lui reprocheront de ne pas fournir le secret promis par son titre ; pourtant, s'ils cherchent de plus près, ils trouveront la moelle :

Et d'autant qu'à peine se trouve-t'il rien de solide, rien de vraisemblable ny qui se puisse rapporter aux mœurs, et à la puissance des hommes, ou au véritable cours du temps et des siècles, dans ces Livres qu'on appelle Romans, dont l'invention plus louable que ne l'est aujourd'huy son progrès, n'eut jamais d'autre fin que d'adoucir le visage de la Vertu, que l'on nous représente raboteux, et de nous mener par les choses agréables aux honnestes ; [...] Voyant, dis-je, que jusques icy tous ceux qui se sont picquez en ce genre d'escrire, nous ont vendu le fard pour le vray teint, et ont donné une face à leurs Livres : qui pour estre pleine de piperies, de mensonges, et d'impossibilités, a pû entretenir et abuser beaucoup d'esprits, qui sans reconnoistre le charme d'une fable, touchez des mesmes mouvements de leurs Autheurs se sont emportez avec eux dans des imaginations esloignées du sens commun, et encore bien plus de la raison ; [...] ici je n'ay rien mis qu'un homme ne pust faire, [...] afin que chacun se pust mouler sur les actions que je descry, [...] Peut estre que le tout est une fainte ; mais cette fainte touchera plusieurs, s'ils veulent ne se faindre point, ny se desguiser à eux-mesmes, et pourveu que cela arrive, voyla le fruit et le secret de mon Roman, et celuy que tous les autres devoient avoir (sigs. [a v v]-[a vi v]).

Le secret de ce roman se dévoilera à deux niveaux. En premier lieu, il réside dans les noms des personnes réelles et contemporaines auxquelles l'auteur fait allusion à travers la fable³². Dans un deuxième temps, le secret de ce roman réside dans l'effet salutaire qu'il aura sur le lecteur grâce à ses qualités, qui sont précisément celles qu'Amyot avait attribuées non au roman mais à la « fabuleuse histoire » : c'est-à-dire la vraisemblance, la « raison », la moralité, et la pertinence par rapport aux mœurs et à l'histoire³³. De plus, Mareschal évoque ici un secret des romans en général : c'est le fait que jusqu'ici ils ont *tous* trahi leur vocation propre, qui est de posséder justement ces qualités. Le problème, ce n'est pas tant le roman en tant que « genre d'escrire », puisqu'il a une vocation noble, mais plutôt tous les exemples de ce genre, puisque ce sont sans exception des romans manqués.

31. A. Mareschal, *La Chrysolite*, sig. a ii v.

32. L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale de France (Y2-7107) contient une clé manuscrite qui prétend dévoiler ces correspondances.

33. D'après L. Plazenet (*L'Ébahissement et la délectation*, *op. cit.*, p. 287), Mareschal appela l'*Arcadia* de Philip Sidney, dont il fit une adaptation française, le deuxième Héliodore.

Le caractère extrême de l'hyperbole peut sembler la dénuer de sens, et pourtant elle exprime de manière précise l'opinion de Mareschal selon laquelle tous les « Livres *qu'on appelle* Romans » valent peu. Sur ce point, il est d'accord avec Amyot. Cela explique l'inquiétude initiale de Mareschal devant la perspective de voir son *Chrysolite* pris pour un roman par son dédicataire, quoique ce soit effectivement un roman. Toutefois, la conclusion que tire Mareschal est aux antipodes de celle d'Amyot : les romans dignes de ce nom sont l'avenir de la fiction narrative. Mareschal n'est pas le premier à faire une affirmation pareille : n'oublions pas l'argumentation de Jodelle, si équivoque qu'elle fût. Mais il est probable que, en 1627, Mareschal est toujours parmi les premiers. Cette probabilité peut se mesurer à l'aune des contorsions auxquelles il se livre dans ses pièces liminaires, contorsions qui découlent du fait qu'il attribue au mot *roman* un sens qui est encore éloigné de celui que ce mot possède dans le langage ordinaire de ses contemporains. Je dis bien « encore », parce que le texte de Mareschal constitue un seuil, au-delà duquel les Sorel et les Huet, qui partagent en gros la vision du roman de Mareschal, pourront formuler cette vision en s'appuyant beaucoup plus que lui sur ce qui sera devenue alors la dénotation commune du terme *roman*.

Poursuivons nos sondages en interrogeant à présent d'autres sources que les proches imitations de la fiction narrative grecque. En 1624 apparut un des premiers longs récits de fiction en prose à porter le nom de « roman » sans être foncièrement chevaleresque ni courtois : il s'agit du *Roman satirique* de Jean de Lannel, ouvrage hybride³⁴. Quant à *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, il ne fut pas présenté comme un roman dans ses premières éditions, donc à partir de 1607 ; néanmoins, il fut décrit comme tel en 1626 dans le traité sur les romans de François Langlois, sieur de Fancan³⁵. L'année suivante, en 1627, Sorel associa explicitement les récits pastoraux au roman en présentant son *Berger extravagant* comme une démonstration des « impertinences des Romans et de Poësie »³⁶. L'association devint encore plus étroite lors de la réédition de 1633-1634 sous le titre de *L'Anti-Roman, ou l'Histoire du berger Lysis*. Comme D'Urfé, François Béroalde de Verville, auteur de plusieurs fictions narratives en prose qu'on a tendance aujourd'hui à appeler des « romans », ne les présenta certainement pas comme tels lui-même. Au moment de leur parution, ces œuvres furent présentées soit

34. Voir Lever, *Le Roman français au XVII^e siècle*, p. 95-97.

35. [F. Langlois, sr de Fancan], *Le Tombeau des romans*, Paris, Claude Morlot, 1626, p. 32, 65 ff.

36. C. Sorel, *Le Berger extravagant*, Paris, Toussaint du Bray, 1627-1628, page de titre. Je remercie Gilles Polizzi d'avoir attiré mon attention sur la pertinence du *Berger extravagant* à mon propos.

sans aucune indication de genre³⁷, soit comme des histoires : c'est le cas de *L'Histoire d'Herodias, tirée des monumens de l'antiquité* (Tours, Sebastien Molin, 1600), où l'histoire en question est biblique, et des *Avantures de Floride, histoire françoise* (Tours, Jamet Mettayer, 1592) et encore de *L'Histoire véritable, ou Le Voyage des princes fortunez* (Paris, Pierre Chevalier, 1610), où l'histoire est plus ouvertement fictive³⁸. Cependant, il ne fallut pas attendre longtemps pour que certaines de ces œuvres de Verville soient considérées par autrui comme des romans. Ainsi, Guillaume Colletet, écrivant en (ou après 1631) la vie de Verville, appela *Les Avantures de Floride* « ce fameux Roman » et décrivit *La Pucelle d'Orleans* du même auteur comme « un gentil roman fondé sur la vérité d'une histoire si miraculeuse et si connue »³⁹. Trois décennies plus tard, Sorel alla encore plus loin dans ce sens, plaçant ces deux œuvres, de même que *L'Histoire d'Herodias*, dans sa catégorie de « romans vray-semblables »⁴⁰. Et pourtant Sorel lui-même, qui, en 1664, semble tellement plus proche que Verville de nos conceptions modernes du roman, est loin de les partager entièrement : comme Colletet avant lui, il ne considère pas *Le Voyage des princes fortunez* comme un roman, le classant plutôt parmi les « Allegories sçavantes & serieuses » (p. 154-155) du fait de ses significations voilées et de son décor plus fabuleux que vraisemblable.

D'autres sources encore confirment la chronologie provisoire de cette histoire de la catégorie de « roman ». Alors qu'en 1664 Sorel consacra au roman une section importante de sa *Bibliothèque françoise*, en 1598 l'un de ses prédécesseurs dans ce genre nouveau – celui de la bibliographie d'œuvres imprimées en français – ne trouva nulle place pour le roman. Il s'agit du *Guide des arts et sciences* d'un autre Mareschal – Philibert. Certes, cette bibliographie inclut par exemple la traduction française du fameux *Diana* de Jorge de Montemayor, mais, ne pouvant la mettre ni dans la catégorie de « Poesie et Fables » ni dans celle d'« Histoire », et n'ayant pas de catégorie intitulée « romans », elle est obligée de la classer parmi les « Meslanges ou œuvres traictans de divers subjects »⁴¹, à côté de recueils de nouvelles et des *Essais* de Montaigne, entre autres.

37. E.g. *Le Restablissement de Troye*, Tours, Sebastien Molin, 1597 et *La Pucelle d'Orleans*, Paris, Mathieu Guillemot, 1599.

38. Comme le constate T. Cave (*Pré-histoires*, op. cit., p. 155-156), *Le Voyage des princes fortunez* imite l'*ordo artificialis* des *Éthiopiennes* que le « Proesme » d'Amyot avait lancé en France. Pour des remarques intéressantes sur les titres des fictions narratives de Verville, voir D. Mauri, « "L'écriture" alchimique de Béroalde de Verville romancier », in *Perspectives de la recherche sur le genre narratif français du dix-septième siècle*, Pise, Edizioni ETS et Genève, Slatkine, 2000, p. 53-77 (57-59).

39. G. Colletet, *Vies des poètes tourangeaux*, eds. L. Locey, M. Locey, and J. L. Pallister, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, Paris, Seattle, Tübingen, 1989, p. 17-40 (30, 32). Pour la date (1631 ou plus tard), voir p. 35, n. 2.

40. Sorel, *Bibliothèque françoise*, op. cit., p. 159.

41. P. Mareschal, *La Guide des arts et sciences*, Genève, Slatkine, 1971, p. 401.

Enfin, au moment de ce seuil dans l'histoire du roman que fut le début du XVII^e siècle, comment classait-on l'auteur qui devint, pour les siècles ultérieurs, le romancier du XVI^e siècle, Rabelais ? Il faudrait des recherches plus longues pour pouvoir répondre avec certitude, mais Pasquier nous fournit une ébauche de réponse dans ses *Recherches*, que je cite d'après l'édition de 1607. Pour Pasquier, le passage des romans de la poésie à la prose, qui commença au temps de Dante et de Pétrarque, fut le signe d'une certaine dégradation du genre du roman et de sa langue⁴². Quoique certains romans aient échappé à cette dégradation – notamment les *Amadis de Gaule*, « Roman dans lequel vous pouvez cueillir toutes les belles fleurs de nostre langue Françoisse » (p. 866) – néanmoins, pour bien montrer que Rabelais échappe lui aussi à cette dégradation, il faut affirmer haut et fort qu'il n'écrivit surtout pas un roman :

Je mettray entre les Poëtes du mesme temps, François Rabelais : car combien qu'il ait escrit en prose les faits Heroïques de Gargantua et Pantagruel, si estoit-il mis au rang des Poëtes, comme j'appren de la reponse que Marot fit à Sagon (p. 866).

En effet, Pasquier aurait pu s'appuyer non seulement sur Marot mais sur Rabelais lui-même, qui n'utilise pas une seule fois le terme de « roman ».

Récapitulons la chronologie qui se dégage de ces quelques sondages. Le revirement sémantique qui fit de « roman » le nom d'un genre qu'Amyot avait voulu appeler *tout sauf* « roman » est à l'œuvre d'abord en 1554 et en 1555 – dans deux textes qui ne semblent pas avoir réussi à imposer un changement dans l'emploi habituel que l'on faisait du terme de « roman » – et puis surtout dans des textes datant de 1624, 1626, 1627, 1633, et de 1631 ou plus tard. Désormais le roman de chevalerie était considéré comme faisant partie du genre du roman comme l'une de ses variations inférieures plutôt que comme son ingrédient essentiel. D'autres sondages modifieraient sans doute ces repères provisoires. Les témoignages que nous avons évoqués indiquent que le mot *roman*, loin de dénoter une catégorie fixe, fut le lieu de contestations continues. Celles-ci prirent des formes variées. Pour André Mareschal, il était question d'écrire un roman qui pût remonter aux sources de ce genre à condition de réaliser pour la toute première fois l'« invention [...] louïable » du genre, c'est-à-dire l'idéal originel de ce qu'un roman devait être. Par contre, pour Sorel, il s'agissait de décrire comment, au cours de l'histoire, plusieurs « invention[s] de Roman » s'étaient succédées pour aboutir enfin au roman vraisemblable de son époque, point culminant d'un

42. Pasquier, *Recherches, op. cit.*, p. 858.

long processus téléologique⁴³. Quel que fût son mode, la contestation du terme de « roman » servait toujours à légitimer certaines œuvres, du passé aussi bien que du présent, et à en priver d'autres de toute valeur. Jusqu'aux années 1620, cette contestation concerna surtout les romans de chevalerie. Ce n'est qu'à partir de ce seuil historique, semblerait-il, qu'on a pu convenir parmi plusieurs gens de lettres que la gamme des romans qui avaient été écrits au XVI^e siècle et auparavant était bien plus large.

*Université de Cambridge
Churchill College*

43. « On n'a pas été satisfait pour cette seule *invention de Roman* : Plusieurs ont jugé qu'il y avoit là encore quelque chose d'incroyable, de faire parler et agir des Bergers et des Bergeres avec la plus grande politesse du Monde [...] » (Sorel, *Bibliothèque française*, p. 158 ; c'est moi qui souligne).